



Anduze
Porte des
Cévennes

DEMANDE DE SUBVENTION
COMMUNALE POUR LE
FONCTIONNEMENT 2026

REMARQUES IMPORTANTES :

1° Seules peuvent obtenir une subvention les Associations déclarées conformément à la loi du 1er juillet 1901.

2° Les demandes de subventions communales devront être adressées à la Mairie d'Anduze avant le 1er mai 2026.

3° Indépendamment des renseignements devant figurer sur le présent imprimé, l'association a la faculté de joindre toutes les justifications à l'appui de sa demande de subvention.

4° ATTENTION : Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte.

NOM DE L'ASSOCIATION :

N° SIRET :

Date d'insertion au « Journal Officiel » :

Déclaration d'utilité publique :

Agrément Jeunesse et Sport :

Pour toute correspondance : NOM de la personne à contacter

FONCTION :

ADRESSE :

N° DE Tél : Adresse électronique

COMPTE COURANT POSTAL ou BANCAIRE – JOINDRE UN RIP OU RIB. (le libellé du compte doit correspondre à l'intitulé exact de l'Association)

NOMBRE D'ADHERENTS : Masculins Féminins

< 12 ans >12 ans < 18 ans >18 ans < 45 ans > de 45 ans.

Montants des cotisations : Montant de la licence : Participation au cours :

FEDERATIONS ou ORGANISMES auxquels est affiliée l'Association

.....

REMARQUES OUVERTES :

L'Association reçoit-elle des avantages en nature de la Mairie :

Mise à disposition des locaux	NON	OUI	Horaire hebdomadaire :
Mise à disposition du matériel	NON	OUI	Lequel :
Mise à disposition du véhicule	NON	OUI	Combien de fois :

Avis de la commission municipale du :

REPONSE :

SUBVENTION DEMANDÉE :

SUBVENTION PROPOSÉE :

OBSERVATIONS :